Ecrit par Echo du Mardi le 30 mai 2021

Euro 2020 : dans quels clubs évoluent les 26 joueurs sélectionnés ?

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 30 mai 2021

Ecrit par Echo du Mardi le 30 mai 2021

Après leur arrivée à Clairefontaine mercredi, les Bleus ont retrouvé le terrain hier pour leur premier entraînement en préparation de l'Euro 2020 qui débutera le 11 juin. Pour cette infographie, nous avons passé en revue les 26 joueurs de l'Équipe de France sélectionnés afin de donner un aperçu des clubs dans lesquels ils évoluent en championnat. C'est le Bayern Munich qui fournit le plus grand nombre de talents tricolores cette année : Benjamin Pavard, Lucas Hernandez, Corentin Tolisso et Kingsley Coman.
Mais si l'on regarde au niveau des ligues nationales, ce sont la Premier Ligue anglaise et la Liga espagnole qui hébergent actuellement le plus de joueurs de l'Équipe de France, soit 7 chacune. Parmi les clubs qui comptent le plus d'internationaux français, on retrouve ainsi le FC Barcelone, avec Griezmann, Dembélé et Lenglet, ainsi que Chelsea, avec Giroud, Kanté et Zouma.

Un seul joueur de l'OM sélectionné
Le championnat national, la Ligue 1, arrive quant à elle en troisième position avec 6 joueurs sélectionnés, tous issus des équipes ayant terminé dans le top 5 cette saison. Ce total inclut les deux gardiens remplaçants : Steve Mandanda (OM) et Mike Maignan (Lille), qui s'apprête à rejoindre le Milan AC. Le PSG est le club français le mieux représenté avec 2 joueurs sélectionnés : Kylian Mbappé et Presnel Kimpembe.

Sur le même sujet : vous pouvez consulter ici notre infographie (en anglais) sur les clubs de provenance des 33 joueurs présélectionnés pour jouer l'Euro 2020 avec l'Angleterre.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !